



DEPARTEMENT DES ALPES DE
HAUTE-PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE de LE BRUSQUET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ELABORATION DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DU BRUSQUET

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté en date du 02 avril 2019, le Maire de la Commune du BRUSQUET a décidé de soumettre à enquête publique le projet de modification du PLU de la Commune du BRUSQUET du **Vendredi 19 Avril 2019 à 09 h 00 au Mercredi 29 Mai 2019 à 17 h 00 inclus**, soit 31 jours consécutifs.

Par décision n°E19000038/13 en date du 12 Mars 2019, le Président du Tribunal administratif de Marseille a désigné M. Philippe MARIE, retraité du ministère de la santé, en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable du projet de PLU est la Commune du BRUSQUET, représentée par son Maire, Monsieur Gilbert REINAUDO.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête seront déposés en Mairie du BRUSQUET (70 Rue de l'Arzieras – 04420 LE BRUSQUET) pendant toute la durée de l'enquête. Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé :

- Sur support papier en Mairie du BRUSQUET, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la Mairie : Du lundi au Jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.
- **Sur le site internet de la commune du BRUSQUET à l'adresse suivante : www.lebrusquet.fr**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et/ou propositions des manières suivantes :

- Sur le registre d'enquête papier tenu à sa disposition en Mairie du BRUSQUET aux dates et heures d'ouverture habituelles du public ;
- Par correspondance adressée au commissaire enquêteur, M. Philippe MARIE, en Mairie du BRUSQUET, siège de l'enquête publique, située 70 Rue de l'Arzieras – 04420 LE BRUSQUET ;
- Par voie électronique, à destination du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique de la mairie (mairie@mairiedubrusquet.fr), pendant toute la durée de l'enquête ;
- Lors des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales à la Mairie du BRUSQUET (70 Rue de l'Arzieras – 04420 LE BRUSQUET) :

- Vendredi 19 Avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 30 Avril 2019 de 9 h 00 à 12 h 00
- Mercredi 15 Mai 2019 de 14 h 00 à 17 h 00
- Mercredi 29 Mai 2019 de 14 h 00 à 17 h 00

Toute personne pourra prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur qui seront :

- tenus à la disposition du public en Mairie du BRUSQUET, située 70 Rue de l'Arzieras 04420 LE BRUSQUET, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- mis en ligne sur le **site internet de la mairie du BRUSQUET à l'adresse suivante : www.lebrusquet.fr**

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des observations du public et des conclusions du commissaire-enquêteur, sera soumis au Conseil municipal pour approbation.